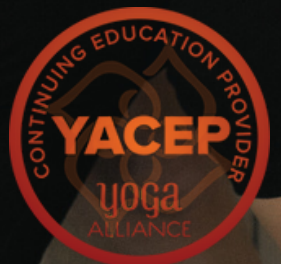




Inscription Formation initiale de professeur.e de yoga 200h 2026

en Suisse/France voisine
et en français



PAR Mélanie Léchenne & Samantha Possetti

Formation 200h



DURÉE ET LIEUX

- Du 23 octobre au 29 novembre 2026
- Bressaucourt, Jura (2 week-ends, possibilité de loger sur place à prix doux)
- La ferme de Manon, à 30' de Bourg en Bresse et 1h30 de Genève. (**immersion de 10 jours, logement et repas inclus**)

dates précises ci-dessous



TARIFS

- **early bird** (jusqu'au 01.02.2026)
 - Chf. 3'300.- pour chambre quadruple lors de l'immersion ;
 - Chf. 3'500.- pour chambre double ;
 - Une chambre simple pour Chf. 3'700.-
- Le prix reste le même en euros pour les résident.e.s en France.
- **normal** : le tarif augmente de Chf. 200.-



PRÉREQUIS ET INSCRIPTION

- Avoir une pratique régulière depuis au moins 8 mois
- Remplir [ce questionnaire](#) et nous le renvoyer à sadhanaecoledeyoga@gmail.com



FORMATION A TAILLE HUMAINE

- Groupe de 14 participant.e.s

Dates de la formation

1er module (immersion complète) : 23 octobre au 1er novembre
2ème module : 20, 21, 22 novembre
3ème module : 27, 28, 29 novembre

2 lieux

Les week-ends : Domaine du Pré sur l'eau à Bressaucourt
(hébergement et repas non-compris)
Immersion : La ferme de Manon, 30' de bourg en bresse, 1h30 de Genève (hébergement et repas compris)

Contenu résumé

Philosophie, histoire et métaphysique
Méthodologie d'enseignement & pédagogie
Alignements, ajustements & Asana LAB & anatomie du yoga
Asanas, pranayamas & kriyas
Vinyasa Yoga
Méditation & mantras
Gestion d'entreprise

Contrat concernant la responsabilité privée

Prénom :

Nom :

En participant à la formation 200h, vous vous engagez à informer Samantha Possetti et Mélanie Léchenne si vous êtes enceinte, si vous avez des problèmes de santé, si vous avez subi une opération dans les 6 mois précédent la formation, si vous souffrez d'une maladie physique ou mentale.

En cas de blessure, il est préférable d'avoir un avis médical pour s'assurer qu'il n'est pas contre-indiqué de pratiquer. Pour valider l'ensemble de la formation, vous devez participer à l'intégralité des cours. Sous certificat médical, la présence est demandée pour suivre les cours. Chaque cas peut être discuté individuellement.

Nous déclinons toute responsabilité en cas d'accidents ou blessures des participant.e.s durant l'intégralité de la formation. Chaque participant.e assume l'entière responsabilité de ses mouvements durant le cours. Il/elle est tenu.e d'être en possession d'une assurance responsabilité civile, et de toute assurance individuelle privée couvrant les risques de dommages susceptibles d'être causés ou encourus.

La responsabilité de Mélanie Léchenne et Samantha Possetti ne pourra être engagée pour tout préjudice corporel ou matériel causé ou subi par tous/toutes participants/es lors de la formation à Bressaucourt et à la ferme de Manon.

Blessure(s), opération(s), etc. à signaler :

.....

.

.....

Date :

Signature :

Contrat concernant les paiements

Prénom :

Nom :

Tarif early bird (avant le 01.02.2026) :

3'300 CHF (chambre quadruple)

3'500 CHF (chambre double)

3'700 CHF (chambre simple)

Dès le 2 février 2026 les tarifs sont majorés de Chf. 200.-

2 options de paiement :

- choix 1 : paiement en **3 fois** (montant de 1'000.- à donner en monnaie le premier jour de la formation, 850.- d'acompte à l'inscription, et le reste du montant après déduction de ces deux montants au 30 juin 2026)
- Choix 2 : paiement en **4 fois** (montant de 1'000.- à donner en monnaie le premier jour de la formation, 850.- d'acompte à l'inscription, 800.- au 1er février 2026, et le reste du montant après déduction de ces trois montants au 30 juin 2026)

Mon choix de paiement :

Pour confirmer ton inscription un acompte de 850.- (non remboursable) est à envoyer à :

Sadhana école de yoga

Chemin des Minoux 1

2900 Porrentruy

EBAN : CH32 8080 8008 2838 2135 3

Banque : Raiffeisen

L'acompte ne sera pas remboursé même sous certificat médical. En renvoyant le contrat, l'acompte est dû dans les 7 jours. Une fois l'acompte reçu, nous n'acceptons plus d'annulation dès le 1er mars 2026 pour le second paiement et pour le dernier paiement dès le 23 juillet soit 3 mois avant la formation. Les montants sont dû si l'annulation ne remplit par les conditions susmentionnées.

Dès le 23 juillet 2026, le montant total est dû et il ne sera plus possible de se désinscrire, il convient de posséder une assurance personnelle. Pour le bon fonctionnement de l'école, Mélanie et Samantha n'entreront pas en discussion si une annulation survient et que les dates ne sont pas respectées.

Date :

Signature :